

Mis en place en 2005 dans le prolongement de la conférence européenne de Lisbonne autorisant les subventions publiques aux projets de R&D, le dispositif départemental d'aide à la R&D des entreprises utilise deux modes d'intervention :

- L'aide aux entreprises réunies dans un groupement de recherche et dont le projet a été validé par un pôle de compétitivité.
- L'aide aux entreprises mettant en œuvre des projets de recherche pour leur propre compte et sans lien avec un pôle de compétitivité.

En globalisant ces deux modes d'intervention, les subventions votées par le Département aux entreprises entre 2005 et le 31 décembre 2009 s'élèvent à **33,5 M€**. Elles ont été accordées à 80 bénéficiaires (prenants part à 90 projets de R&D) parmi lesquels **43 PME, 33 Grandes Entreprises et 4 Laboratoires publics**. En termes de montants, 19,3 M€ (58 %) ont été accordés aux grandes entreprises, 11,9 M€ (36 %) aux PME et 2,3 M€ aux laboratoires.

S'agissant des **filières d'activité concernées**, le secteur des technologies de l'information et de la communication est le premier bénéficiaire des aides départementales avec 42 % des aides attribuées, suivi de l'automobile avec 20 % des aides versées et de la santé 10 % - l'aéronautique ne compte que pour 4 %.

Au 1^{er} janvier 2010, du fait du temps de mise en œuvre de ces programmes de recherche (36 ou 48 mois et, plus rarement 18 mois) 22 projets concernant 28 bénéficiaires d'une aide départementale peuvent être considérés comme arrivés à terme (ensemble des dépenses engagées et totalité de la subvention départementale versée). Ils ont donné lieu au versement à cette date de 8 M€ d'aide départementale (sur 9.8 M€ votés) au total et ont concerné **381 emplois** (21 000 € d'aide départementale en moyenne par emploi impliqué) dont 125 créés (33 %).

La présente évaluation concerne exclusivement ces 22 projets arrivés à terme au 31 décembre 2009.

Sur ces mêmes dossiers, 46 % des bénéficiaires de dossiers clos ont déposé un brevet ou sont sur le point de le faire. Et, plus important encore, pour **15 bénéficiaires sur 28 (53 %)**, le projet de recherche subventionné par le Conseil Général a permis de **générer du chiffre d'affaires et donc des emplois**.

A titre d'illustration de l'enchaînement vertueux entre les investissements de R&D et la création d'emplois, **l'entreprise Bull** a développé, à la suite des projets aidés par le CG, un nouveau segment d'activité dans le domaine du calcul intensif. Ce segment s'est révélé à très fort potentiel de croissance : représentant 100 M€ de CA en 2009 et traité désormais au sein d'une business unit spécifique, il concerne 300 salariés dont 100 dans la R&D (en plus de ceux concernés par le projet aidé), 100 dans le développement logiciel et enfin 100 dans la fonction commerciale (avant et après vente). Ces 300 emplois sont la conséquence directe du projet subventionné et donc de l'aide départementale.

L'impact de l'aide départementale sur la création d'emplois est tout à fait clair dans le cas des aides accordées aux très jeunes entreprises (5 parmi les 22 bénéficiaires impliqués dans les projets clos), ces jeunes entreprises ayant été créées autour et à partir du projet de R&D objet de la subvention. Pour ces mêmes entreprises, il n'est pas abusif de dire que la totalité des emplois actuels de ces entreprises sont la conséquence directe de l'aide départementale.

Comme illustration de l'impact de l'aide départementale sur le développement des petites entreprises, il convient de citer le cas de l'entreprise Optinova. Bénéficiaire d'une subvention votée en janvier 2008, cette société créée en 2005 et qui développe des tableaux numériques

interactifs notamment pour les écoles et universités, commercialise son produit depuis début 2010. Elle compte désormais huit salariés et devrait terminer l'année avec un chiffre d'affaires d'environ 300 000 euros, grâce à des contrats en cours de signature avec la mairie de Montigny-le-Bretonneux, des écoles à Saint-Germain-en-Laye, HEC sur le campus de Jouy-en-Josas, Neuilly-sur-Seine, Avignon et dans des pays du Maghreb.

Le témoignage du dirigeant montre bien le rôle joué par la subvention départementale au démarrage de l'entreprise. Celui-ci explique ainsi que : « La subvention que nous a accordée le Département a été déterminante pour le démarrage et l'exécution de ce projet. Sans elle nous n'aurions pas pu réunir les fonds nécessaires à son lancement, et nous n'aurions pas pu convaincre les investisseurs de le financer en grande partie.

Le projet nous a permis de développer et de lancer sur le marché un nouveau type de tableau blanc interactif. Le financement de ce projet, réalisé en partie par la subvention du CG78, a été complété par les fonds propres de la société, par OSEO, et par une levée de fonds de 450 K€ réalisée auprès de business angels locaux. »

Dans un secteur d'activité très différent, la société informatique Webdyn a bénéficié d'une subvention départementale de 126 000 € en 2007. Grâce à cette subvention, elle a pu se lancer dans un secteur d'activité totalement nouveau pour elle : les solutions de communication électronique de machine à machine. Cette activité lui a permis de générer un chiffre d'affaires de 900 k€ en 2009 et de 2 000 000 € en 2010. 7 emplois ont été créés spécifiquement dans le cadre de ce projet, par ailleurs, l'entreprise a pu procéder à une augmentation de capital et être référencée auprès de 3 nouveaux clients (la SNCF, EDF et enfin PSA sur des applications d'internet dans la voiture).

Au total, au 1^{er} janvier 2010, le Conseil Général a apporté un soutien financier à 20 jeunes entreprises innovantes. Toutes – sauf une dont l'innovation a été rachetée par une PME yvelinoise – sont encore en vie et représentent un total de **154 emplois**.

Pour seulement 5 d'entre elles, le projet de R&D aidé peut être considéré comme clos et seulement 4 sur ces 5 ont commencé à générer du chiffre d'affaires. C'est dire que pour ces mêmes entreprises, l'évaluation des retombées en termes d'emplois de la subvention départementale est bien loin d'être définitive.

Conclusion :

Par l'intermédiaire de l'activité nouvelle qu'ils engendrent lorsque la recherche est couronnée de succès, les investissements en R&D génèrent presque toujours du chiffre d'affaires et, de ce fait, des emplois.

Ces emplois sont toujours - s'agissant de porteurs jeunes entreprises - des créations d'emplois, immédiates mais peu nombreuses (dans un premier temps) et précaires (tant que l'entreprise n'a pas fait la preuve de sa longévité).

S'agissant des bénéficiaires grandes entreprises, les emplois sont également au rendez-vous. Le plus souvent sous forme de maintien d'emplois dans un premier temps mais également sous forme de création nette si l'innovation se révèle aussi fructueuse qu'espérée. Dans ce cas, les créations d'emplois sont plus sûres que dans le cadre de la création d'une jeune entreprise. Elles peuvent être également beaucoup plus nombreuses.

Pour les grandes entreprises à la différence des PME, l'investissement en R&D est l'enjeu d'une concurrence très forte entre les divers établissements ou filiales de la grande entreprise - cette concurrence dépendant aussi de considérations exclusivement financières (coût de

l'investissement sur tel site versus sur tel autre site). Dans ce cadre, les décisions relatives aux aides publiques ont le plus souvent un impact réel sur le maintien et le développement d'un établissement.

Au-delà de l'impact des aides départementales au sein des entreprises bénéficiaires, le dispositif des Yvelines en faveur de la R&D s'inscrit dans le contexte très remarquable d'un département exceptionnellement riche en activités de recherche sous statut privé. Ainsi, le département des Yvelines est le premier de France en nombre de chercheurs privés : on en compte près de 24 000 pour 22 000 dans les Hauts-de-Seine, 9000 dans l'Essonne et 2000 à Paris.

En contribuant massivement au financement des pôles de compétitivité mais aussi en accordant des aides aux entreprises individuelles, le Département contribue à renforcer cette avance. Les pôles incitent les entreprises à coopérer avec les centres de recherche publique ainsi que les grandes entreprises avec les petites. Ce faisant des réseaux se créent qui alimentent la création d'entreprises innovantes.

Le résultat de cette émulation permanente se traduit par des chiffres en matière de dépôt de brevets qui placent les Yvelines dans une position nettement supérieure aux autres départements de grande couronne. Ainsi en 2008, 973 dépôts de brevets ont été effectués dans les Yvelines contre 641 dans l'Essonne, 307 dans le Val d'Oise, 1000 à Paris et 1000 dans les Hauts de Seine.

Cette position très particulière des Yvelines dans le domaine de la recherche privée est un phénomène qui remonte à plusieurs années. Il est appelé à se maintenir et à s'accroître en raison des très nombreux projets de recherche qui ont choisi le département comme lieu d'implantation.

Parmi ces projets, il convient bien entendu de citer l'augmentation des effectifs du centre de recherche Renault de Guyancourt (ces effectifs passeront de 12000 à 17000 d'ici 2014), l'implantation du centre de recherche de Renault sur les batteries de nouvelle génération à Flins et enfin le projet de création à Satory d'un Institut d'Excellence en Energie Décarbonée.

Ce dernier projet associe l'ensemble des entreprises de la filière automobile et notamment les trois plus importantes (Renault, PSA et Valéo). Il constitue un exemple remarquable de ces partenariats public-privé dont dépend le succès des projets de recherche et de l'effet d'entraînement qu'ils ont sur l'ensemble de l'économie locale.